



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur

Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Appel de la décision du tribunal administratif relative au dispositif DEMETER

Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur, et Julien DENORMANDIE, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ont fait appel de la décision du tribunal administratif de Paris du lundi 31 janvier dernier, qui avait enjoint le ministère de l'intérieur à mettre fin aux activités de la cellule DEMETER de la gendarmerie qui se rattachent à l'objectif de prévention et de suivi des « actions de nature idéologique ».

Les deux ministres rappellent ainsi l'importance de la cellule DEMETER, mise en place en 2019 et qui a permis d'obtenir de très bons résultats. Les vols de véhicules dans les exploitations agricoles en 2021 ont ainsi reculé de 8% et les dégradations de 7% par rapport à 2020. Ils soulignent également la contribution de la gendarmerie à la mission de renseignement, en vue de prévenir les atteintes et actions violentes contre les exploitations agricoles et les agriculteurs.